

## Autorisation prise d'images

Année scolaire 2024 / 2025

---

Le Relais Petite Enfance (RPE) pourra être amené à prendre des photographies ou vidéos à l'occasion des activités proposées. Il s'agira de photographies ou vidéos individuelles ou collectives.

Ces images et/ou sons pourront éventuellement être utilisées par le RPE dans le cadre de reportages, de plaquettes, de photothèques sur des sites Internet professionnels, d'affiches, d'articles de presse, de blogs, de réseaux sociaux ou de livrets d'activités.

Je soussigné(e), Mme \_\_\_\_\_, assistante maternelle agréée ou garde d'enfants à domicile autorise le fait que je sois occasionnellement photographié(e) / filmé(e) durant les différentes activités au RPE et que ces données soient exploitées par le Relais Petite Enfance de la SPLEA.

OUI       NON

Le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_

Signature :

## Respect des règles d'or

Année scolaire 2024 / 2025

---

L'inscription aux activités du Relais Petite Enfance (RPE) implique la prise de connaissance et le respect des règles d'or énoncés sur le document « *Les activités d'éveil du Relais Petite Enfance\_année scolaire 2024/2025* » par les assistantes maternelles.

Je soussigné(e), Mme \_\_\_\_\_, assistante maternelle agréée ou garde d'enfants à domicile déclare avoir pris connaissance des règles d'or et les approuve.

Le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_

Signature :